



Rapport de mission 2022

Sagemcom

Le groupe Sagemcom

Sagemcom est un Groupe industriel français leader mondial sur le marché des produits et solutions communicants à haute valeur ajoutée, à destination des opérateurs télécoms et utilities (hubs vidéo, box Internet, ou encore solutions communicantes multi-énergies – eau, gaz, électricité).

Sagemcom conçoit, fabrique et livre ses produits partout dans le monde, grâce à des usines en propre et à des partenaires industriels sur tous les continents.

Le Groupe réalise 3 milliards d'euros de chiffre d'affaires, compte 6500 salariés présents dans plus de 50 pays, et est profitable depuis sa création.

Détenu à 30 % par ses salariés, le Groupe est piloté par une équipe de direction stable, dont les membres sont présents au sein du Groupe depuis plus de 20 ans, et à la tête de Sagemcom depuis sa sortie du groupe Safran en 2008.

En 2019, Sagemcom entre dans un quatrième LBO, conservant Charterhouse comme actionnaire majoritaire du Groupe, toujours détenu à 30% par les salariés (dont 60% des salariés français).

Le siège social de Sagemcom est situé à Rueil-Malmaison (92), centre névralgique du Groupe où se trouve également un centre de R&D composé de plus de 800 ingénieurs.

Le groupe Sagemcom se préoccupe au quotidien des enjeux économiques, sociétaux et environnementaux liés à ses activités, et a mis en place depuis de nombreuses années des actions concrètes pour prendre en compte ces différents enjeux. Qualité, éthique, sécurité et respect de l'environnement sont ainsi au cœur de nos valeurs fondamentales.

Porté par une culture environnementale et sociale forte, le groupe Sagemcom est devenu « entreprise à mission » en Janvier 2022.

Sommaire



1 - Pourquoi le groupe Sagemcom est devenu une « Entreprise à mission » ?	Page 4
2 - L'édito du président du comité de mission : Patrick SEVIAN	Page 6
3 - Les dates clefs	Page 8
4 - Présentation de la raison d'être et de la mission d'entreprise	Page 10
5 - Présentation du comité de mission	Page 12
6 - Actions du comité de mission	Page 14
7 - Présentations des objectifs de mission de Sagemcom	Page 16
8 - Enjeux et évolutions pour 2023	Page 22

1 Pourquoi le groupe Sagemcom est dev

Début février 2022, Sagemcom annonçait que le Groupe devenait une « entreprise à mission ». Un engagement fondamental pour Sagemcom et un véritable projet d'entreprise !

Les sujets de responsabilité sociale et environnementale sont au cœur des préoccupations de Sagemcom depuis de nombreuses années. Ainsi, dès 2011, notre Groupe était signataire du Global Compact, une initiative des Nations Unies qui propose un cadre d'engagement simple, universel et volontaire, s'articulant autour de dix principes relatifs au respect des Droits Humains, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

La démarche RSE de Sagemcom s'est ainsi articulée autour de ce pacte, intégrant progressivement les exigences de nos clients, notamment en matière d'écoconception, mais également les évolutions législatives et normatives, tout en étant volontariste sur un certain nombre de sujets. L'ensemble des actions du Groupe étaient déposées au Global Compact dans un rapport jusqu'en 2013, avant de devenir un « Rapport RSE » en 2014, largement diffusé en-dehors du Global Compact.



En 2021, Sagemcom a pour la première fois obtenu la certification Platinum par l'organisme Ecovadis. Cette certification implique que Sagemcom fait partie du 99^e percentile ; ce qui signifie que notre note (qui a progressé de trois points) est plus élevée que 99% des entreprises évaluées. Ecovadis propose un service d'évaluation complet de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

En 2022, pour la 3^e année consécutive, Sagemcom a été récompensé de ses efforts en faisant partie du palmarès des meilleurs employeurs « High-Tech » de France établi par Capital et Statista. Depuis 9 ans Capital dévoile en collaboration avec Statista le classement des 500 entreprises les plus appréciées de leurs salariés en France. Pour cette étude, ce sont des milliers de salariés qui sont sondés sur leur qualité de vie au travail notamment.



venu une « Entreprise à mission » ?

L'existence de ce cadre nous a permis, au fil des années, de mesurer l'importance des actions menées par notre Groupe, en France comme ailleurs, dans les domaines sociaux et environnementaux, mais également à travers notre politique achats. Des actions d'ailleurs souvent récompensées, à travers différents outils de mesure externe.

En complément de l'obtention de plusieurs certifications et reconnaissances externes, nous avons également formalisé en 2021 un engagement de réduction de notre empreinte carbone auprès du SBTi. L'occasion d'engager une réflexion plus globale sur comment structurer l'ensemble de nos engagements, pour mieux les faire connaître et aller encore plus loin dans nos ambitions.

C'est ainsi que la qualité « d'entreprise à mission » en 2022 s'est imposée comme une évidence, une continuité de l'ensemble des actions menées jusqu'alors, permettant de donner un nouveau sens à notre Groupe.

Cette année 2022 a donc été une première étape fondamentale dans la mise en oeuvre de ce nouveau statut, puisqu'elle a été l'année de la définition des indicateurs qui vont permettre de mesurer nos engagements sur chacun de nos objectifs. Cela nous a permis de dresser une feuille de route précise, connue et partagée, pour répondre à nos engagements et progresser dans notre démarche de responsabilité sociale et environnementale.

Sagemcom affiche désormais sa responsabilité sociale et environnementale mais pas seulement, puisque cette qualité nous a permis de définir les enjeux qui y sont liés pour notre Groupe et les objectifs concrets fixés pour y répondre de manière réaliste, mais am-

bitieuse, durant les prochaines années. Car la qualité d'entreprise à mission répond à un engagement de long terme : véritable outil de transformation pour l'entreprise et son écosystème, elle nécessite de prendre son temps pour construire un véritable projet, tout en posant des jalons de court terme pour en voir les avancées concrètes. Un exercice qui bouscule le temps de l'entreprise, dont les cœurs de métiers obligent à travailler soit sur du long terme, soit sur du court terme : le mix des deux auquel amène cette qualité d'entreprise à mission est en lui-même une première étape de la transformation de l'entreprise, vécue par Sagemcom en 2022.

Qui s'assure que les engagements d'une entreprise à mission sont bien tenus ?

Cette démarche sera régulièrement analysée et auditée, à travers deux axes obligatoires et définis par la loi : la mise en place d'un comité de mission, nouvel organe de gouvernance pour évaluer l'ambition de la mission et en vérifier l'avancement, et la désignation d'un organisme tiers indépendant, qui a pour mission de s'assurer que les objectifs de l'entreprise sont bien liés à des indicateurs précis et mesurables, que l'entreprise se donne les moyens d'atteindre ses objectifs, et de vérifier les résultats affichés par l'entreprise.



Patrick SEVIAN
Président du groupe Sagemcom

Quel premier bilan faites-vous de cette démarche ?

Il était essentiel que ce comité de mission intègre les experts internes du développement durable, dans ses aspects environnementaux et sociaux. Mais il était également indispensable que les Business Units et les Achats y soient représentés, car ils sont les acteurs quotidiens de

nos engagements. Leur contribution et leur connaissance du terrain ont permis de nous enrichir et de nous améliorer.

Quelles sont les prochaines étapes liées à ce statut ?

En 2022, nous nous sommes concentrés sur le lancement de cette démarche auprès de nos collaborateurs, mais également auprès de notre écosystème, ainsi qu'à de nombreuses sessions de formation interne, pré-requis indispensables à l'existence et à la pérennité de ce statut au sein de notre Groupe. L'année a également été dédiée à la structuration autour de ce nouveau

statut. Cette action a permis de sensibiliser nos collaborateurs et nos partenaires. L'année 2023 sera dédiée à la mise en œuvre de ce statut.

C'est une démarche de long terme ?

Oui absolument : il ne faut pas se précipiter, mais vraiment avoir conscience de l'engagement que ce nouveau statut représente pour notre Groupe. Cela ne vient pas d'actions mises en œuvre depuis quelques semaines, mais c'est vraiment le fruit d'un travail collectif mené depuis de nombreuses années. Il faut donc prendre le temps, et c'est ce que nous avons fait

en 2022. L'année 2023 sera dédiée à la mise en œuvre de ce statut. C'est une démarche de long terme, qui nécessite de la patience et de la persévérance.

Mission : Patrick SEVIAN

première année en qualité d'entreprise à mission ?

engagements, et ils jouent un double rôle : pour à nos engagements et à les faire nôtre, mais également partager avec le code de mission ce que nos clients attendent d'eux, et ce qu'on peut attendre des fournisseurs. Ce mix au sein du comité, peut-être pas

dans les règles de l'art car pas ouvert à ce stade en externe, était donc indispensable pour faire de ce nouveau statut un véritable projet d'entreprise suivi d'engagements concrets !

à ce nouveau statut ?

Nous avons travaillé à la définition des objectifs, des indicateurs, qui ont permis de fixer une trajectoire commune, ambitieuse mais réaliste, mesurable, et partagée, sur les 5 piliers que nous avons inscrits dans nos statuts.

Le début 2023 marque le début des « chantiers » autour de l'ensemble des objectifs définis durant l'an-

née 2022. Avec en toile de fond pour 2024 toujours cette envie et cette nécessité de sensibiliser toutes les parties prenantes du Groupe, que ce soient nos équipes, nos partenaires et clients, sur la stratégie du Groupe en matière environnementale et sociale, et sur comment, ensemble, nous pouvons agir pour transformer notre écosystème.

En 2022, pour bien définir notre feuille de route à court et moyen terme, afin d'établir des objectifs ambitieux et mesurables, pour aller encore plus loin. La qualité d'entreprise à mission est un véritable outil de transformation, pour l'entreprise comme pour l'écosystème : une transformation prend du temps, il faut être en mesure d'identifier les enjeux, les voies possibles, et construire des feuilles

de route précises pour arriver à atteindre les objectifs collectifs qui sont fixés. « Aller encore plus loin » devient un projet stratégique et s'intègre pleinement dans notre culture d'entreprise ! Et ce qui nous trouve cela valorisant et motivant pour chacun et chacune d'entre nous.

3 Dates clés

2

Dépôt du statut d'entreprise à mission
Annonce aux collaborateurs lors de la présentation semestrielle du Président de Sagemcom
Publication d'un magazine interne dédié à l'entreprise à mission

4

Annonce lors des journées fournisseurs des objectifs définis par le Groupe et des attentes envers nos partenaires

6

Form
direc

1

Définition de la raison d'être de l'entreprise et des objectifs statutaires sur la base de nos piliers RSE

3

Première réunion des personnes qui deviendront membres du comité de mission

5

Constitution du comité de mission

Fin
2021

Janvier
2022

Février
2022

Mars
2022

1^{er} avril
2022

ations auprès des **comités de mission**

8
Identification et sélection de l'OTI
Deuxième comité de mission
Elaboration des indicateurs : de septembre à décembre 2022

10
Démarrage de l'**audit de l'OTI**

é de

7
Formation et sensibilisation des équipes aux enjeux de notre mission lors de la présentation semestrielle du Président de Sagemcom

9
Comité de mission pour finaliser les indicateurs

Année 2022

Juillet 2022

Septembre 2022

Novembre 2022

Décembre 2022

4

Présentation de la raison d'être et de l

« **P**artout dans le monde, grâce aux solutions innovantes conçues et fabriquées par nos équipes, nous permettons au plus grand nombre d'accéder à des besoins fondamentaux : c'est notre raison d'être.

Notre mission est de faire en sorte que la conception, la fabrication et l'utilisation de ces solutions soient faites de manière durable, dans le respect d'engagements environnementaux et sociétaux connus et partagés par l'ensemble de nos équipes, partenaires et parties prenantes.

Notre objectif : contribuer à un monde plus responsable, en nous inscrivant dans les objectifs de développement durable définis par l'ONU. »

Notre raison d'être a été élaborée par l'ensemble des services et activités du Groupe et est désormais inscrite dans les statuts de notre Groupe depuis janvier 2022.

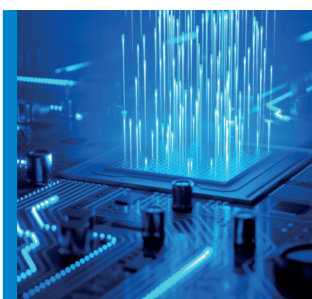
Elle exprime l'essence et la continuité de nos engagements pris depuis plus de 10 ans par le Groupe à travers nos engagements sociaux et environnementaux, déclinés en 5 piliers.

C'est à partir de ces 5 piliers que Sagemcom a défini ses 5 objectifs statutaires, inscrits désormais dans les statuts du Groupe, et qui cadrent désormais la mission de Sagemcom.

la mission d'entreprise



Soutenir l'action en faveur de l'environnement en considérant l'impact de nos activités sur les écosystèmes locaux et en tenant compte des spécificités des situations environnementales et économiques, dans une optique globale de lutte contre le changement climatique.



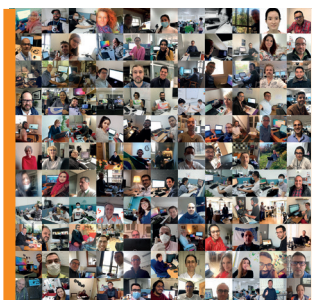
Encourager l'innovation dans nos processus d'écoconception, afin de limiter les impacts de nos produits et services tout au long de leur cycle de vie, et ainsi de contribuer à la préservation de l'équilibre écologique de la planète.



Orienter notre politique achats selon 5 principes fondamentaux (la qualité, la compétitivité, les délais, l'innovation et l'éthique) **partagés par les fournisseurs et les sous-traitants du Groupe**, et garantis par notre stratégie d'audits et d'évaluation.



Promouvoir un environnement de travail contribuant à préserver la santé et la sécurité de nos collaborateurs et intervenants, et à favoriser leur qualité de vie au travail.



Accompagner nos collaborateurs dans leurs aspirations et dans leurs développements professionnels tout au long de leur parcours au sein du Groupe et ce, dans le partage de nos valeurs ; **valoriser et encourager la diversité dans toutes ses composantes** pour créer des complémentarités opérationnelles durables, sources de performance collective et de bien-être individuel.

5

Présentation du comité de mission

Notre comité de mission est composé actuellement de 10 membres, désignés pour 1 an. Il pourra à moyen terme être ouvert à une ou deux personnalités externes, désignés en fonction des sujets de transformation et/ou prospectifs identifiés dans le cadre de la stratégie de Sagemcom.

Suivant le modèle de la Société à Mission, le comité de mission un organe de gouvernance dont le rôle est de suivre et d'évaluer la bonne exécution de la mission définie dans les statuts juridiques de l'entreprise.

Présidé par Patrick SEVIAN, Président du groupe Sagemcom, notre comité de mission rassemble en 2022 les principaux acteurs opérationnels qui porteront à l'avenir la transformation de notre Groupe et de notre écosystème à travers ce nouveau statut, à savoir les 3 Directions Business Unit, la Direction des Achats, la Direction des Ressources Humaines, la Direction de la communication, ainsi que les experts internes du développement durable et du développement RH.

Pourquoi un comité de mission uniquement interne ?

Comme évoqué précédemment, cette nouvelle démarche d'entreprise à mission s'inscrit avant tout dans un projet d'entreprise. Il se doit d'être structurant pour toutes les parties prenantes de l'entreprise, et en premier lieu pour l'ensemble de nos collaborateurs.

C'est pourquoi nous traitons ce projet d'entreprise en deux étapes.

Dans un premier temps, il a fallu structurer notre démarche, durant toute cette année 2022, où il a fallu définir notre raison d'être, définir nos différents objectifs statutaires et opérationnels et enfin, définir nos indicateurs de performances sur la base desquels nous serons évalués, tout en s'assurant de l'adhésion à la démarche de l'ensemble de nos parties prenantes internes. C'est pour cela qu'il a été décidé de constituer un comité de mission rassemblant à la fois les membres du Comité de Direction les plus impactés par ce nouveau statut (commerce, achats, RH, R&D) ainsi que les équipes opérationnelles en charge du déploiement et du suivi des indicateurs. C'était la condition sine qua non à l'élaboration d'une feuille de route à la fois ambitieuse, mais tangible et réalisable. Cette première étape, tout au long de l'année 2022, a permis la structuration de la démarche, et a également favorisé l'appropriation, le déploiement et la mise en œuvre du statut au sein du Groupe. Cette constitution spécifique (car non-ouverte à un membre extérieur à l'entreprise) a été voulue et a porté ses fruits durant cette première année d'appropriation, de compréhension, d'apprentissage de ce nouveau statut.

Une réflexion sera menée en 2023 sur une structuration nouvelle du comité de mission, tant dans la représentation des équipes internes à Sagemcom, que dans son ouverture à des profils externes.



Patrick SEVIAN
Président



Michel BRUNET
Directeur Général,
Ressources Humaines



Sylvaine COULEUR
Directrice Communication et
Projets Groupe



Thibault DECOUDUN
Directeur des Achats
Groupe



Fanny GAIGNON
Directrice Développement
RH Groupe



Eric RIEUL
Directeur Général, Activité
Energy & Telecom



Olivier ROUVIERE
Directeur Qualité, Ethique et
Risques Groupe



Ahmed SELMANI
Directeur Général, Activité
Solutions Broadband



Olivier TARAVEL
Directeur Général, Activité
Audio Vidéo Solutions



Florian TREMBLAY
Responsable RSE
Groupe

6 Actions du comité de mission

Le comité de mission de Sagemcom a été formellement réuni à trois reprises durant sa première année d'existence. En 2022, le comité de mission a ainsi concentré son attention sur la mise en œuvre concrète de ce nouveau statut au sein du Groupe, ainsi qu'à la définition des objectifs de missions ainsi que de tous les indicateurs de performance associés.

Définir le cadre de la mission et les échéances 2022

Février 2022

Ce premier comité de mission, à vocation pédagogique, a permis à l'ensemble des membres du comité de mission de prendre la parole sur leurs attentes par rapport à ce statut. Les membres du comité ont dès ce moment partagé le souhait de communiquer le plus rapidement possible cette démarche en interne, mais également aux parties prenantes externes de Sagemcom (banques, fournisseurs) afin de favoriser l'appropriation du sujet et passer rapidement à sa mise en œuvre. Des sujets complémentaires tels que le choix de l'Organisme Tiers Indépendant (OTI) ainsi que le carnet de route de l'année ont été abordés par la suite.

Définition des objectifs

Septembre 2022

Cette session a permis de présenter tous les objectifs statutaires aux membres du comité de mission afin de lancer dès ce moment, la réflexion sur les objectifs opérationnels ainsi que les indicateurs de performance associés.

Ainsi chaque pilier a été présenté et a donné lieu à des échanges permettant de fixer le cap avant la validation par le comité de mission, en fin d'année, des objectifs opérationnels retenus.

Ce comité de mission a également acté le choix de Baker Tilly, cabinet d'Audit et d'expertise comptable international, comme Organisme Tiers Indépendant. (OTI)



Le 3^e comité de mission a eu pour objectif principal la validation des principes et des trajectoires des principaux indicateurs en vue de l'audit à blanc du 14 décembre.

Les membres du comité ont examiné et approuvé les différentes mesures et critères qui ont été utilisés pour évaluer les progrès de la mission. La composition du comité de mission a été débattue et notamment la possibilité d'ouvrir le comité à des personnalités externes.

7

Présentations des objectifs de mission

Soutenir l'action en faveur de l'environnement en considérant l'impact de nos activités



Objectif statutaire

Soutenir l'action en faveur de l'environnement en considérant l'impact de nos activités

Objectifs opérationnels

Atteindre le net zero (tel que défini par le SBTi) en 2030 sur notre SCOPE 1 et 2 en réduisant l'impact de nos sites.

Contribuer à la transition écologique en participant à des actions concrètes dans notre écosystème.

Indicateurs

Scopes 1+2 sites Sagemcom : Emissions Directes & indirectes Gaz & Elec & Fluide frigorigène + Fioul

Scope 3 site Sagemcom : Déchets & Eau

Impact des transports (impact moyen par t.km)

Contributions externes (workshops, adhésions, prises de parole ...)

% de notre portefeuille produits répondant aux critères des « produits verts » tels que définis par l'UE

Point de départ 2022

8455 tonnes Eq.CO2

1716 tonnes

1,4.10-5 kg eCO2 /t.km

2

Evaluation lancée en janvier 2023

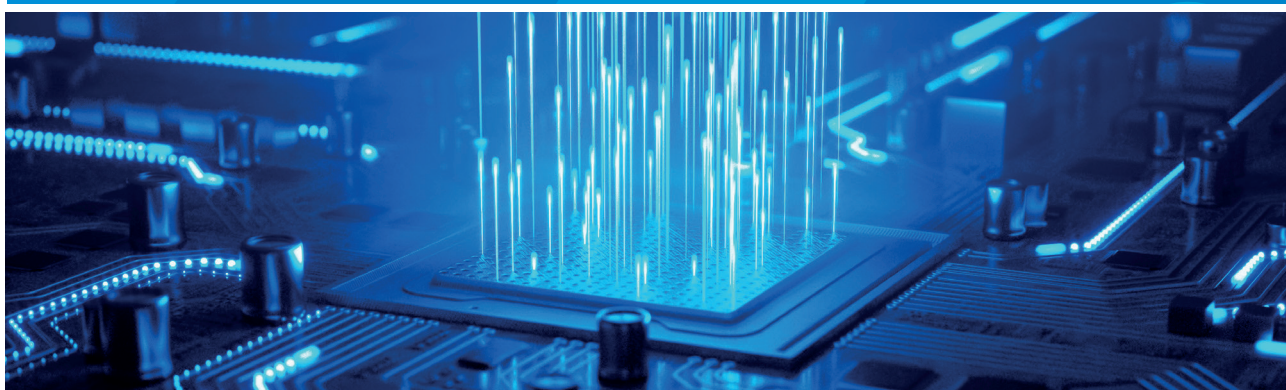
Trajectoire visée

Baisse de 47% de nos émissions en 2026

5 interventions/an d'ici 2025

100% des nouveaux produits lancés en 2030

Encourager l'innovation dans nos processus d'écoconception



Objectif statutaire

Encourager l'innovation dans nos processus d'écoconception

Objectifs opérationnels

Atteindre le net zéro (tel que défini par le SBTi) sur notre SCOPE 3 à travers l'innovation et l'éco-conception de nos produits et services

Construire des alternatives innovantes utilisant moins de substances controversées et les proposer aux clients

Indicateurs

Y1 : Conformité aux standards volontaires de consommation
Y2+ : % de mieux-disance par rapport aux standards

% de matériaux alternatifs achetés par rapport aux matières vierges (plastique et métal)

% de composants Halogen Free dans la base article

Traçabilité des matériaux : couverture de la base article par des déclarations matière complètes

Point de départ 2022

Evaluation lancée en janvier 2023)

2782 tonnes de plastique recyclé contribuant à la baisse du scope 3

Evaluation lancée en janvier 2023

0%

Trajectoire visée

Scope 3 : -31% en 2030 ; puis net zero en 2040

50% de déclarations matières et 50% de composants HF disponibles en 2025. 100% en 2030

7

Présentations des objectifs de mission

Orienter notre politique achats selon 5 principes fondamentaux (la qualité, la compétitivité, les délais, l'innovation et l'éthique)



Objectif statutaire

Orienter notre politique achats selon 5 principes fondamentaux (la qualité, la compétitivité, les délais, l'innovation et l'éthique)

Objectifs opérationnels

Atteindre le net zéro (tel que défini par le SBTi) sur notre chaîne d'approvisionnement en 2040

100% partenaires engagés et responsables 2030

Indicateurs

Taux de Fournisseurs Panels ayant une stratégie bas carbone 2040

Taux de réponse Fournisseurs sur les scopes carbone

Taux de réponse Fournisseurs sur les impacts composants

Taux de Fournisseurs Production engagés par la signature de la charte éthique

Taux de Couverture d'audit par panel

Taux de Fournisseurs Responsables (Audits CSR A ou B) vs Volume Fournisseurs audités

Réalisé 2022

0%

0%

0%

89% de couverture Spend
31% de couverture en volume de Frns

84% de Taux de Couverture (15 Panels audités / 18 Panels Critiques)

46% (37 Frns A ou B / 80 Frns audités)

Trajectoire visée

0,25% Fin 2023
100% Fin 2025

0,25% Fin 2025
100% Fin 2026

0,25% Fin 2026
100% Fin 2027

100% de couverture spend Fin 2023

100% Fin 2023

100% en 2030

Promouvoir un environnement de travail contribuant à préserver la santé et la sécurité de nos Collaborateurs



Objectif statutaire

Promouvoir un environnement de travail contribuant à préserver la santé et la sécurité de nos collaborateurs

Objectifs opérationnels

Assurer une couverture santé avec financement majoritaire de l'entreprise à 100% de nos collaborateurs

Déployer les bonnes pratiques en termes de sécurité de nos collaborateurs

Déployer les bonnes pratiques afin de concourir à l'amélioration de la qualité de vie au travail de nos collaborateurs

Indicateurs

Taux de salariés couverts par une assurance santé

Taux de salariés couverts par un plan d'action sécurité

Taux de salariés formés à la sécurité sur les périmètres GIS

Taux de salariés couverts par un plan d'actions favorisant la qualité de vie au travail

Réalisé 2022

Environ 80%
Mise en place des indicateurs Groupe à partir de janvier 2023

Environ 80%
Mise en place des indicateurs Groupe à partir de janvier 2023

Préventif : environ 56% ;
Réglementaire : environ 74% ;
global : environ 61%

Environ 30%
Mise en place des indicateurs Groupe à partir de janvier 2023

Trajectoire visée

100% des salariés de Sagemcom concernés par les 3 indicateurs de performance d'ici 2025

2023 : France ; 2024 : +SST et Europe ; 2025 : +STC et Brésil

7

Présentations des objectifs de mission

Accompagner nos collaborateurs, valoriser et encourager la diversité dans toutes ses composantes



Objectif statutaire

Accompagner nos collaborateurs, valoriser et encourager la diversité dans toutes ses composantes

Objectifs opérationnels

Promouvoir le développement professionnel

Promouvoir la diversité et l'égalité des chances au sein d'un collectif engagé

Indicateurs

Taux d'EIDP analysés et exploités

Egalité salariale F/H

Nombre d'événements à caractère solidaire et/ou fédérateurs soutenus par le Groupe

Taux d'acteurs impliqués dans le processus de recrutement formés à « Recruter sans discriminer » (France : managers/collaborateurs ; International : managers)

Réalisé 2022

Taux de réalisation des EIDP 2022 (Groupe) : 87%

Scoring 92% en France en 2022

12 événements en 2022

Formation lancée en janvier 2023

Trajectoire visée

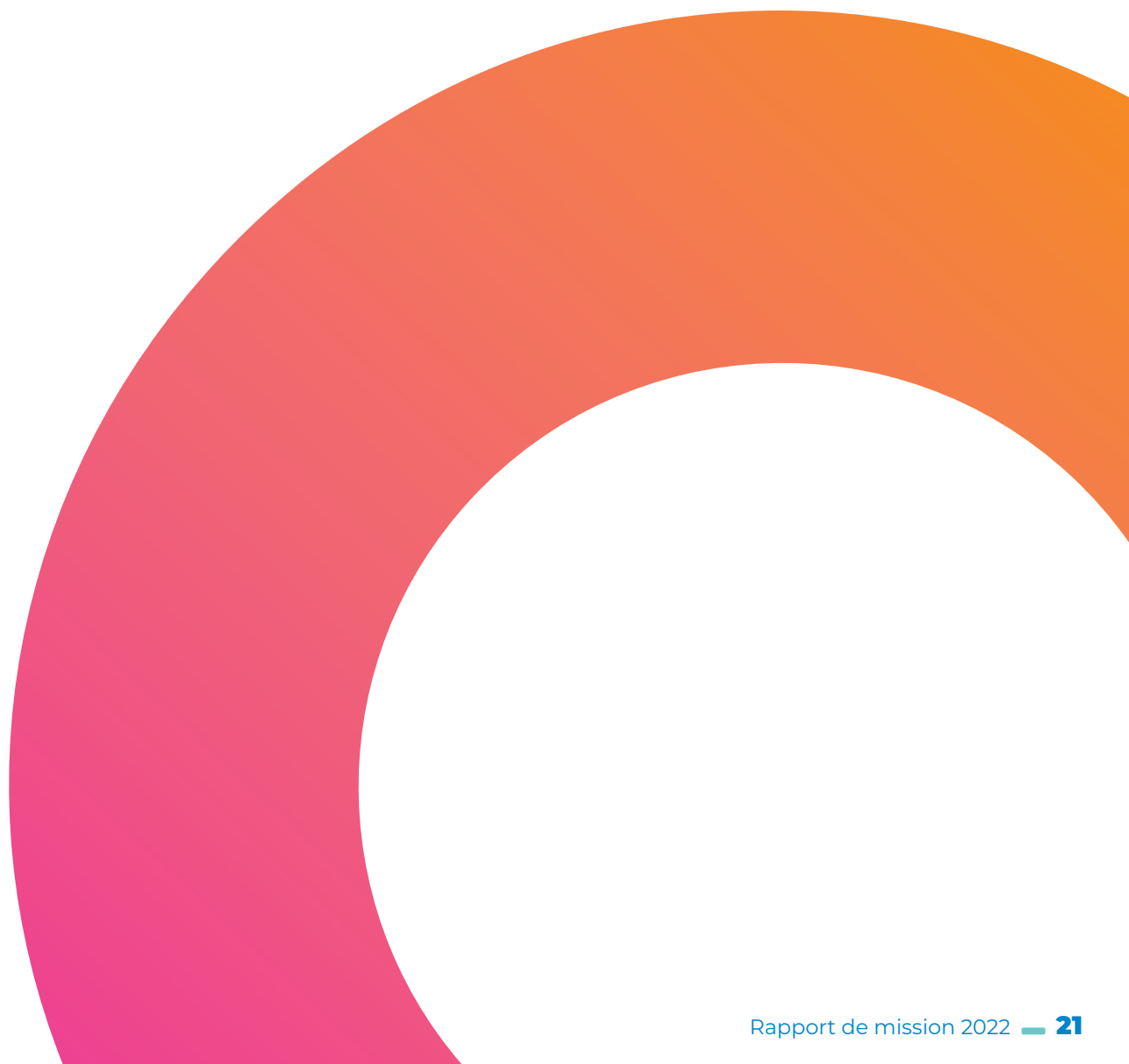
D'ici 2025, 100% des EIDP analysés et exploités

Sur le modèle « France » de l'indicateur 1 de l'Index égalité F/H : 2023 : SST ; 2024 : Chine ; 2025 : STC

20 événements /an d'ici 2025

2023 : 70% en France ; 2024 : 95% en France et 70% à SST ; 2025 : 100% France, 95% à SST et 70% en Chine

n de Sagemcom



8 Enjeux et évolutions pour 2023

L'année 2022 a marqué le démarrage prometteur de l'entreprise à mission au sein de Sagemcom. Au cours de cette première année, le comité de mission a consacré d'importants efforts à la définition du périmètre de la mission de l'entreprise, qui a jeté les bases de nos actions futures, en identifiant avec précision les domaines clés où notre impact positif peut être le plus significatif.

Sagemcom porte encore plus loin ses engagements d'entreprise à mission en 2023 notamment grâce aux pistes de progrès identifiées lors de la première année d'exécution. Ces évolutions s'articulent autour de plusieurs axes :

1. Finaliser les trajectoires des différents piliers : En 2023, notre focus se concentrera sur l'achèvement des trajectoires de chaque pilier de notre entreprise à mission.

2. Simplifier la formulation des objectifs : un travail sera fait sur la transformation du langage de nos objectifs, les rendant plus accessibles et compréhensibles. En simplifiant leur formulation, cela permettra de renforcer notre capacité à communiquer efficacement tant en interne qu'avec nos partenaires externes.

3. Reconfigurer le comité de mission : Dans le cadre de notre progression en 2023, nous entreprendrons une reconfiguration de notre comité de mission, pour l'éloigner de la configuration « comité de Direction » et ainsi apporter une dynamique renouvelée à nos délibérations et pistes de réflexions. Cette refonte renforcera ainsi notre aptitude à générer des idées novatrices, tout en maintenant une gouvernance efficace.





Bureau Le Mans
110 rue de Beaugé
72000 Le Mans

T : +33(0) 2 43 76 94 30

strego.lemans@bakertillystrego.com
www.bakertilly.com

SAGEMCOM HOLDING

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE

SIÈGE SOCIAL : 250 ROUTE DE L'EMPEREUR 92500 RUEIL-MALMAISON

RCS NANTERRE 533 059 242

**AVIS MOTIVÉ DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT (OTI),
SUR LA VERIFICATION DE L'EXÉCUTION DES OBJECTIFS SOCIAUX ET
ENVIRONNEMENTAUX LIÉS À LA QUALITÉ DE SOCIÉTÉ À MISSION**

PÉRIODE DU 24/01/2022 AU 31/12/2022

20221231 - ENR 22 V5 AVIS OTI SOCIETE A MISSION SAGEMCOM V1.doc

Aux associés,

En notre qualité d'expert-comptable désigné organisme tiers indépendant de tierce partie accrédité par le COFRAC validation/vérification sous le numéro 3-1883¹, nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux que votre entité s'est fixés sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission telles que présentées dans le rapport du comité de mission et relatives à la période allant du 24/01/2022 au 31/12/2022 joint au rapport de gestion en application des dispositions de l'article L. 210-10 du code de commerce.

Lors de cette première année en tant que société à mission, la société Sagemcom Holding a mis en place son comité de mission et l'équipe dirigeante a défini un plan d'action applicable à toutes les entités du groupe, en France comme à l'international, afin de déployer ses objectifs sociaux et environnementaux sur l'ensemble de son périmètre opérationnel. Compte-tenu de la taille, de l'implantation géographique et de la diversité des activités du groupe, ce processus a nécessité plusieurs mois.

CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, décrits dans la partie « Nature et étendue des travaux », concernant les objectifs 1, 3, 4 et 5², nous n'avons pas relevé d'inexactitude significative de nature à remettre en cause, sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission et à la fin de la période couverte par notre vérification, le fait que :

- l'entité ait atteint les résultats qu'elle a définis à la fin de la période couverte par la vérification, pour chaque objectif social ou environnemental retenu en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrit dans ses statuts,
- le fait que l'entité ait mis en œuvre des moyens adéquats pour chaque objectif social ou environnemental retenu en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrit dans ses statuts.

Concernant le deuxième objectif « *Encourager l'innovation dans nos processus d'écoconception, afin de limiter les impacts de nos produits et services tout au long de leur cycle de vie, et ainsi de contribuer à la préservation de l'équilibre écologique de la planète* », la société Sagemcom Holding est engagée dans une démarche solide d'écoconception et d'innovation. Néanmoins, l'articulation entre l'innovation, l'écoconception et leur incidence sur l'impact environnemental des produits n'est pas encore suffisamment formalisée et documentée.

En raison de l'importance des faits décrits ci-dessus, nous n'avons pas donc été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour émettre une conclusion sur le respect par l'entité de ce deuxième objectif, retenu en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrits dans ses statuts, qu'elle s'est donné pour mission de poursuivre, en cohérence avec sa raison d'être et son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux.

¹ Dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr

Les règles générales d'utilisation de la marque COFRAC sont définies dans le document GEN REF 11 disponible sur le site www.Cofrac.fr

En conclusion, la société Sagemcom Holding respecte chacun des autres objectifs sociaux et environnementaux 1, 3, 4 et 5² qu'elle s'est donné pour mission de poursuivre, en cohérence avec sa raison d'être et son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux².

COMMENTAIRES

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions des articles R. 210-21 et A. 210-2 du *Code de commerce*, nous formulons les commentaires suivants :

- La raison d'être inscrite dans les statuts de la société contient la proposition : « *nous permettons au plus grand nombre d'accéder à des besoins fondamentaux* » alors que le groupe Sagemcom indique la proposition suivante dans ses communications : « *nous permettons au plus grand nombre d'accéder au haut débit Internet, aux divertissements, et à une énergie maîtrisée* ».
- Le comité de mission en fonction pendant l'année 2022 était constitué uniquement de parties prenantes internes, toutes membres ou proches du comité de direction. La composition a été modifiée courant 2023 pour intégrer deux salariés de l'entité, non impliqués dans les organes sociaux. Une partie prenante externe devrait rejoindre le comité de mission fin 2023.
- Les objectifs de l'année 2022 résidaient dans la définition des différents indicateurs du plan d'action et dans le calcul de leur valeur initiale.

PREPARATION DES INFORMATIONS LIEES A L'EXECUTION DES OBJECTIFS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

² Sagemcom a pour raison d'être : Partout dans le monde, grâce aux solutions innovantes conçues et fabriquées par nos équipes, nous permettons au plus grand nombre d'accéder à des besoins fondamentaux : c'est notre raison d'être. Notre mission est de faire en sorte que la conception, la fabrication et l'utilisation de ces solutions soient faites de manière durable, dans le respect d'engagements environnementaux et sociétaux connus et partagés par l'ensemble de nos équipes, partenaires et parties prenantes. Notre objectif : contribuer à un monde plus responsable, en nous inscrivant dans les objectifs de développement durable définis par l'Organisation des Nations Unies.

Sagemcom a pour objectifs sociaux et environnementaux :

1. Soutenir l'action en faveur de l'environnement en considérant l'impact de nos activités sur les écosystèmes locaux et en tenant compte des spécificités des situations environnementales et économiques, dans une optique globale de lutte contre le changement climatique
2. Encourager l'innovation dans nos processus d'écoconception, afin de limiter les impacts de nos produits et services tout au long de leur cycle de vie, et ainsi de contribuer à la préservation de l'équilibre écologique de la planète
3. Orienter notre politique achats selon 5 principes fondamentaux (la qualité, la compétitivité, les délais, l'innovation et l'éthique) partagés par les fournisseurs et les sous-traitants du groupe et garantis par notre stratégie d'audits et d'évaluation
4. Promouvoir un environnement de travail contribuant à préserver la santé et la sécurité de nos collaborateurs et intervenants, et à favoriser leur qualité de vie au travail
5. Accompagner nos collaborateurs dans leurs aspirations et dans leurs développements professionnels tout au long de leur parcours au sein du Groupe et ce, dans le partage de nos valeurs ; valoriser et encourager la diversité dans toutes ses composantes pour créer des complémentarités opérationnelles durables, sources de performance collective et de bien-être individuel

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux doivent être lues et comprises en se référant aux procédures de l'entité, (ci-après le « Référentiel »).

LIMITES INHERENTES A LA PREPARATION DES INFORMATIONS LIEES A L'EXECUTION DES OBJECTIFS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

Les informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations présentées sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement ...).

RESPONSABILITE DE L'ENTITE

Il appartient à l'entité :

- de constituer un comité de mission chargé d'établir annuellement un rapport en application des dispositions de l'article L. 210-10 du code de commerce ;
- de sélectionner ou d'établir des critères et procédures appropriés pour élaborer le Référentiel de l'entité ;
- de concevoir, mettre en œuvre et maintenir un contrôle interne sur les informations pertinentes pour la préparation du rapport du comité de mission ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultant d'erreurs ;
- d'établir les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux conformément au Référentiel et mises à disposition du comité de mission.

Il appartient au comité de mission d'établir son rapport en s'appuyant sur les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux transmises par l'entité et en procédant à toute vérification qu'il juge opportune.

RESPONSABILITE DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT

En application des dispositions de l'article R. 210-21 du code de commerce, il nous

appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur le respect par l'entité des objectifs sociaux et environnementaux qu'elle s'est fixés sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous n'avons pas été impliqués dans la préparation desdites informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

INDEPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITE

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du *Code de commerce* et par le *Code de déontologie* de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de management de la qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer notre impartialité, le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

Nous n'avons pas collaboré à la préparation des informations mentionnées dans le rapport de mission et nous sommes donc en mesure de formuler une conclusion indépendante d'assurance modérée.

MOYENS ET RESSOURCES

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 3 personnes (une responsable de mission audit RSE et un auditeur RSE en tutorat) et ont été contrôlés par la Responsable Technique signataire. Il se sont déroulés entre le 13/12/2022 et le 21/07/2023, sur une durée totale d'intervention de 14 semaines.

Nous avons mené 19 entretiens avec la direction, les membres du comité de mission, les parties prenantes internes et externes et réalisé une visite sur site.

NATURE ET ETENDUE DES TRAVAUX

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles R. 210-21, A. 210-1 et A. 210-2 du *Code de commerce* déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission, à la norme ISO 17029 et à notre programme de vérification comprenant les phases suivantes (cf. annexe 1 du Manuel de Management RSE - Programme de vérification des sociétés à mission) : revue de pré-engagement, lettre de mission, planification, exécution de la vérification (analyse de la cohérence de la mission, analyse du rôle du comité de mission, vérification de l'exécution de la mission), revue par le signataire, restitution et avis motivé.

Lors de la phase d'exécution de la vérification, nous avons mené nos travaux sur le périmètre précisé ci-dessus en prenant en compte le risque d'inexactitude significative afin d'apprécier le respect de chaque objectif statutaire.

Nos travaux ont porté sur :

- d'une part, la cohérence des objectifs sociaux et environnementaux retenus en application du 2° de l'article L. 210 10 et inscrits dans ses statuts, de la raison d'être de l'entité précisés dans ses statuts (ci-après « raison d'être ») et de son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux ;
- d'autre part, l'exécution de ces objectifs.

Concernant la cohérence des objectifs, de la raison d'être et de l'activité de l'entité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux :

- Nous avons conduit des entretiens destinés à apprécier l'engagement de la direction et des membres de la gouvernance au regard des attentes des principales parties prenantes internes ou externes concernées par l'activité de l'entité.
- Nous avons apprécié les processus mis en place pour structurer et formaliser cette démarche en nous appuyant sur :
 - o les informations disponibles dans l'entité (par exemple, procès-verbaux des réunions du conseil, échanges avec le comité social et économique, comptes rendus ou support des réunions avec des parties prenantes internes ou externes, analyses des risques) ;
 - o la feuille de route de société à mission et le dernier rapport du comité de mission établi depuis la dernière vérification ;
 - o le cas échéant, ses publications (par exemple, plaquette commerciale, rapport RSE, sur le site internet).
- Nous avons ainsi apprécié, compte tenu de l'activité de l'entité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux, la cohérence entre :
 - o les informations collectées ;
 - o la raison d'être et
 - o les objectifs sociaux et environnementaux formulés dans les statuts.

Concernant l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous nous sommes enquis de l'existence d'objectifs opérationnels et d'indicateurs clés de suivi et de mesures de leur atteinte par l'entité à la fin de la période couverte par la vérification pour chaque objectif social et environnemental, et nous avons vérifié si les objectifs opérationnels ont été atteints au regard des trajectoires définies par l'entité sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Pour ce faire, nous avons réalisé les diligences suivantes :

- nous avons pris connaissance des documents établis par l'entité pour rendre compte de l'exercice de sa mission, notamment les dispositions précisant les

objectifs opérationnels et les modalités de suivi qui y sont associées, ainsi que le rapport du comité de mission ;

- nous nous sommes enquis de l'appréciation de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux auprès du comité de mission et avons corroboré l'information collectée avec la perception qu'ont les parties prenantes des effets et impacts de l'entité. Par ailleurs, nous avons revu l'analyse présentée dans le rapport du comité de mission, les résultats atteints à échéance des objectifs opérationnels en regard de leurs trajectoires définies, pour permettre d'apprécier le respect des objectifs sociaux et environnementaux ;
- nous nous sommes enquis auprès de la direction générale de l'entité des moyens financiers et non financiers mis en œuvre pour le respect des objectifs sociaux et environnementaux ;
- nous avons vérifié la présence dans le rapport du comité de mission d'indicateurs cohérents avec les objectifs opérationnels et aptes à démontrer le positionnement des objectifs opérationnels sur leurs trajectoires définies ;
- nous avons apprécié l'adéquation des moyens mis en œuvre visant au respect des objectifs opérationnels par rapport à leurs trajectoires, au regard de l'évolution des affaires sur la période ;
- nous avons vérifié la sincérité de l'ensemble de ces indicateurs et, notamment nous avons :
 - apprécié le caractère approprié du Référentiel de l'entité au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible ;
 - vérifié que les indicateurs couvrent l'ensemble du périmètre concerné par la qualité de société à mission ;
 - pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place par l'entité et apprécié le processus de collecte visant à la sincérité de ces indicateurs ;
 - mis en œuvre des contrôles et des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - mis en œuvre des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres méthodes de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives.
- apprécié la cohérence d'ensemble du ou des rapports du comité de mission au regard de notre connaissance de l'entité et du périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée³ ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Fait au MANS, le 03/08/2023

L'Organisme Tiers Indépendant
Baker Tilly STREGO



Delphine LEDUC
Responsable Technique
Audit RSE

³ L'assurance modérée est celle qui est communément retenue dans les avis motivés des OTI concernant les missions de vérification des sociétés à mission.

Sagemcom

groupe Sagemcom
250, route de l'Empereur
92848 Rueil-Malmaison Cedex
www.sagemcom.com

